

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2025

LUTTER CONTRE LES FERMETURES ABUSIVES DE COMPTES BANCAIRES - (N° 1025)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 51

présenté par
M. Clavet et les membres du groupe Rassemblement National
à l'amendement n° 19 de M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 2

Après le mot "exposée" de l'amendement n°19 ajouter l'insertion : "ou d' élu local, et en particulier des maires, conseillers municipaux, présidents d'intercommunalités, présidents de conseils départementaux, conseillers départementaux, présidents de conseil régionaux et conseillers régionaux."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au même titre que les personnes politiques exposées, les élus locaux peuvent faire l'objet de fermeture abusives de comptes bancaires.

Ce sous-amendement du groupe Rassemblement National vise donc à garantir aux élus locaux les mêmes droits et mêmes protections que les élus nationaux.